

# CHRONIQUE CSDN

## DES NOUVELLES DE VOTRE COMMISSION SCOLAIRE

Avec une réduction du financement de 12,9 M\$ sur 3 ans

### Le Budget 2013-2014 : un défi de taille !

Depuis quelques années déjà, le gouvernement du Québec applique des réductions de financement aux commissions scolaires. Ainsi, en novembre dernier, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a retranché 5,1 M\$ du budget de la CSDN, une somme s'ajoutant à la compression de 5,6 M\$ effectuée au cours des deux dernières années, tout en lui demandant de préserver le service à l'élève.

Ce qui est ciblé, ce sont les coûts administratifs liés à l'éducation. Parler de ces coûts, c'est faire référence aux frais des services regroupés dans les centres administratifs ainsi qu'aux frais de gestion des établissements.

Sur un budget global de 226 M\$, en 2011-2012, on a évalué que 4,4 % de ce montant était consacré aux dépenses des services regroupés du centre administratif (9,8 M\$ en 2013-2014) et que ce taux passait à 12,8 % (17 M\$ en 2013-2014) en y ajoutant la gestion des établissements scolaires.

L'effort demandé au cours des dernières années atteint 10,7 M\$, alors que les coûts sont de 26,8 M\$; cela constitue donc une demande de réduction des coûts administratifs de 40 %. À cela s'ajoutent, à compter de 2014-2015, des réductions de financement de 3,22 M\$ et pour 2015-2016 une autre somme de 3,22 M\$, portant ainsi le total à 12,9 M\$.

#### Utilisation des surplus

Pour faire face à un tel défi, la CSDN peut utiliser ses surplus cumulés de 39,2 M\$ (montant réellement disponible : 19 M\$), mais le MELS autorise seulement 1,9 M\$, soit 10 %, pouvant être utilisé à des fins d'équilibre budgétaire.

#### Budget 2013-2014

Compte tenu du manque à gagner de 6,4 M\$ provenant de l'abandon de la péréquation additionnelle versée aux commissions scolaires et en tenant compte d'un ajustement positif de 1,3 M\$, la CSDN a dû faire des choix difficiles pour pallier le manque à gagner de 5,1 M\$.

On a donc procédé à :

- une réduction des coûts administratifs en restructurant le fonctionnement (0,8 M\$) en personnel, en imposant une non-indexation des coûts (0,2 M\$), en augmentant l'efficacité et l'efficacité. L'ensemble de ces choix a amené une diminution des dépenses de l'ordre de 1 M\$;
- l'octroi d'une somme non récurrente de 1 M\$ pour divers projets de développements et d'amélioration de services;
- l'appropriation maximale du surplus cumulé pour combler le déficit prévu de 1,9 M\$ et minimiser les impacts sur le contribuable;
- l'ajout d'un montant de 3,2 M\$ (soit la moitié de la réduction qui nous est imposée) aux comptes de taxes scolaires de 2013-2014 en raison de la réduction de la subvention de péréquation au montant de 6,4 M\$. Cet ajout pour un contribuable dont la propriété est évaluée à 200 000 \$ représente une hausse de 46 \$.

On constate donc que malgré tous les efforts demandés à la CSDN depuis trois ans et ceux annoncés pour les deux prochaines années, les réductions de la subvention de péréquation ne peuvent être absorbées en totalité par la rationalisation des coûts administratifs qui demeurent parmi les plus bas de l'administration publique.

Soyez assurés que toutes les énergies sont déployées afin d'offrir un service de qualité à l'ensemble de nos élèves et pour minimiser les impacts sur la taxation scolaire.

**Léopold Castonguay**  
Président

